

**UN CABINET
à votre écoute**

**UNE ÉQUIPE
D'EXPERTS-COMPTABLES
partenaire de votre réussite**

**DÉCOUVREZ
NOTRE MISSION**



Protection sociale du personnel salarié

Maladie et accident font partie des aléas de la vie, et nul ne peut savoir ce que l'avenir lui réserve. Être entrepreneur c'est prévoir et savoir se protéger. La mise en place d'un contrat de prévoyance, c'est comme une police d'assurance : ce n'est pas utile tous les jours, mais en cas d'imprévu, cela devient déterminant. C'est donc primordial pour vous, mais aussi pour vos salariés qui doivent s'occuper de leur famille sans forcément avoir un patrimoine important.

FIMAC vous propose de vous aider à faire un inventaire détaillé de tous les régimes de protection potentiels pour l'entreprise et pour les différents intéressés selon leur catégorie sociale.

Pour cela, FIMAC s'engage à :

- Évaluer la protection de votre famille en cas de décès, dans le cadre de votre régime obligatoire et de vos régimes complémentaires.
- Évaluer vos garanties en prévoyance en cas d'incapacité physique temporaire de travail, dans le cadre de votre régime obligatoire et de vos régimes complémentaires.
- Évaluer vos garanties en prévoyance en cas d'invalidité partielle ou totale, dans le cadre de votre régime obligatoire et de vos régimes complémentaires.
- Réaliser un appel d'offres au niveau prévoyance présentant 2 objectifs :
 - Analyse de vos contrats existants (points forts, points faibles).
 - Mise en évidence d'une solution optimisée en termes de coûts et de prestations.

